

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.148**

L'An deux Mille Neuf, le 19 novembre à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 13 novembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 13 novembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS  
Mme PELLET représentée par Mme CROUÉ

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE  
LA BOURGEOISIE - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT  
AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME**

**RAPPORTEUR : Mme PELTIER**

**VOTE : UNANIMITE**

Par délibération en date du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la participation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au financement de l'usine de traitement d'eau potable de « La Bourgeoisie ».

Le plan de financement retenu pour cette convention était envisagé de la façon suivante :

- Montant de l'opération .....	1 800 000,00 €H.T.
Dont :	
- Participation Agence de l'Eau Adour Garonne .....	900 000,00 €H.T.
- Participation des Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime .	513 000,00 €H.T.
- Participation de la Ville de Royan .....	387 000,00 €H.T.

Or, le montant des travaux de la construction de l'unité de l'unité de traitement est en légère augmentation par rapport aux estimations initiales. De plus, la participation de l'Agence de l'Eau n'a été définie précisément qu'en mars 2009, c'est-à-dire après la signature de la convention avec le Syndicat des Eaux.

Dans ces conditions, il est proposé à la Ville de Royan de conclure un avenant à la convention permettant ainsi de définir un nouveau plan de financement et donc d'augmenter la participation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Le plan de financement proposé pour cet avenant est établi comme suit :

- Montant de l'opération .....	1 817 337,98 €H.T.
Dont :	
- Participation Agence de l'Eau Adour Garonne .....	831 330,00 €H.T.
- Participation des Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime .	562 024,55 €H.T.
(57 % de la somme à répartir)	
- Participation de la Ville de Royan (43 %) .....	423 983,43 €H.T.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant à la convention de financement fixant les nouvelles modalités de la participation financière du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 26 octobre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver l'avenant à la convention de financement fixant les nouvelles modalités de la participation financière du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 novembre 2009

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN